

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 15 ET 16 DECEMBRE 2025

Point 9 de l'ordre du jour

**Transmission du postulat déposé par Mme Thérèse Anatrà-Luchinger,
au nom du groupe Le Centre/PVL, demandant une planification
anticipée de l'accueil extrascolaire (AES)**

Lors de la séance du 6 octobre 2025, Mme Anatrà-Luchinger a déposé le postulat cité en titre dont le texte de la présentation au Conseil général est reproduit au verso.

Le postulat a été transmis au Bureau du Conseil général pour examen conformément à l'art. 98 du règlement du Conseil général. Lors de sa séance du 17 novembre, ledit Bureau l'a déclaré recevable.

Le Bureau du Conseil général soumet au vote du Légitif communal la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Mme Thérèse Anatrà-Luchinger, au nom du groupe Le Centre/PVL, demandant une planification anticipée de l'accueil extrascolaire (AES).

**AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE BULLE**

La Présidente

Elodie Surchat

La Secrétaire

Nicole Jacqueroud

Postulat demandant une planification anticipée de l'accueil extrascolaire (AES)

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chères et chers collègues,

Si je prends la parole ce soir, c'est à la fois comme Conseillère générale et comme maman d'un enfant scolarisé dans notre commune. Comme beaucoup d'autres familles, la mienne a rencontré des difficultés à obtenir une place complète à l'accueil extrascolaire pour l'année scolaire 2025/2026. Notre situation s'est depuis - et fort heureusement - arrangée positivement, mais elle m'a permis de mesurer à quel point la question des places en AES est devenue un véritable défi pour de nombreuses familles bulloises.

Selon les informations qui m'ont été communiquées par le Conseil communal dans le courant de l'été, les inscriptions pour la rentrée 2025/2026 ont connu une augmentation massive d'environ 29 % et plus de 100 enfants se seraient retrouvés sur liste d'attente totale ou partielle. Malgré les efforts du Service des écoles, environ 13 % des demandes n'auraient pas pu être satisfaites. Les situations les plus tendues concernent notamment les structures de La Léchère et La Tour-de-Trême, particulièrement saturées les lundis, mardis et vendredis, notamment sur les plages de midi et de fin d'après-midi.

Ces chiffres ne sont pas anodins : ils traduisent une tension structurelle, liée à la croissance démographique de notre commune, à l'évolution du taux d'activité des parents et à l'absence de solution de garde alternative pour de nombreuses familles ne disposant pas d'entourage proche dans la région.

S'il est vrai qu'une amélioration est attendue sur le site de La Tour-de-Trême avec la nouvelle école et le nouvel AES prévus pour la rentrée scolaire 2026/2027, il n'en demeure pas moins qu'il n'existe pas de locaux supplémentaires disponibles à court terme sur les autres sites. En l'absence de nouveaux locaux et d'augmentation pérenne de places d'accueil, cela veut dire que de nombreuses familles continueront de se retrouver sans solution, parfois contraintes de réduire leur taux d'activité ou de trouver des alternatives précaires, comme la garde par des personnes non qualifiées et non autorisées - ou peu adaptées, comme laisser les enfants seuls à la maison.

Je tiens à saluer le travail du Conseil communal et des services concernés, qui font leur possible pour trouver des solutions temporaires. Mais il me semble que nous devons désormais passer d'une gestion d'urgence à une planification anticipée, afin d'éviter que la même situation ne se répète chaque année.

Nous devons anticiper, planifier à moyen et long terme, et considérer l'accueil extrascolaire comme un pilier essentiel du service public local - au même titre que l'école, la mobilité ou la culture.

C'est pourquoi, je dépose un postulat demandant au Conseil communal :

- 1. D'élaborer une planification pluriannuelle des besoins et des capacités d'accueil extrascolaire, intégrée à la planification scolaire et démographique de la commune.*
- 2. De présenter un plan d'action concret pour anticiper les saturations, avec des propositions de solutions temporaires et structurelles.*
- 3. D'examiner les possibilités de partenariats ou de soutiens ciblés avec d'autres structures privées, pour offrir davantage de flexibilité aux familles.*
- 4. D'informer régulièrement la population de l'évolution des capacités, des taux de refus et des mesures entreprises, par le biais du rapport de gestion.*

L'objectif de ce postulat n'est pas de pointer du doigt, mais de renforcer notre capacité à anticiper et à planifier. Car au fond, il s'agit d'un enjeu d'égalité, de conciliation entre vie professionnelle et familiale, et de qualité de vie pour les enfants et leurs parents - mais aussi d'un enjeu économique pour la commune - car chaque parent contraint de réduire son taux d'activité ou de renoncer à travailler, c'est aussi une perte de revenus fiscaux.

Je vous remercie de votre attention. »